

Étude mondiale sur les pharmaciens salariés en pharmacie d'officine



Ordre national
des pharmaciens

CONTEXTE ET OBJECTIF

- La section D de l'Ordre National des Pharmaciens de France* a mené une étude descriptive de la profession de pharmacien salarié en pharmacie d'officine.
- Le but était d'obtenir une photographie précise de ce métier à travers le monde.

METHODE

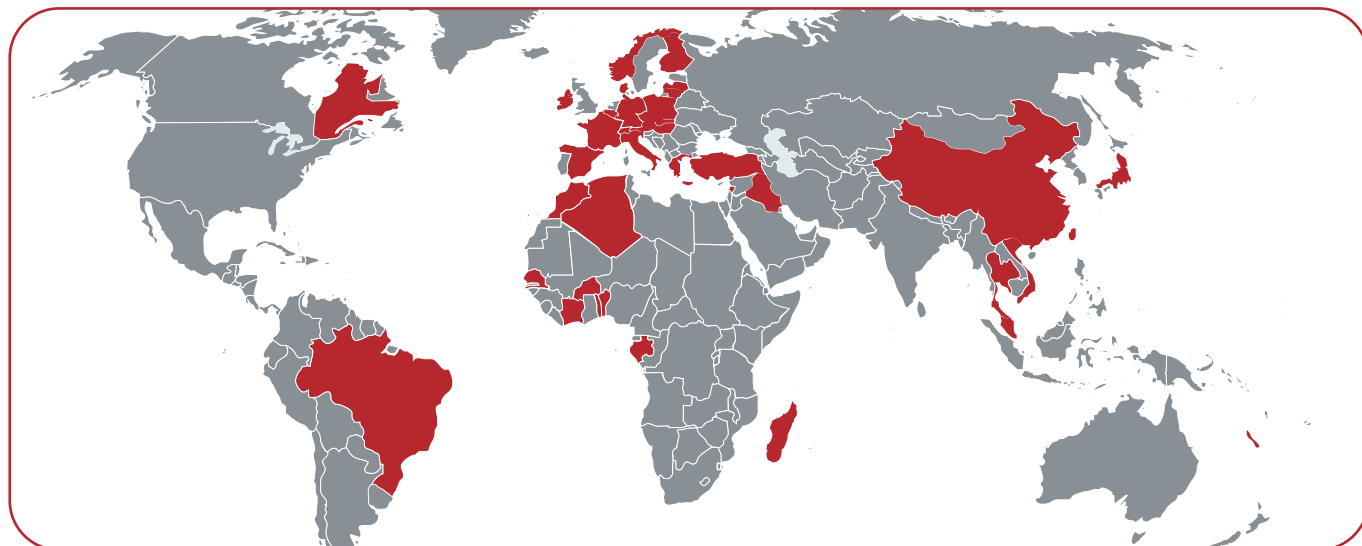
En mai 2006, un questionnaire en trois parties (Pharmacie d'officine – Personnel de la pharmacie – Pharmaciens salariés) a été adressé à tous les Ordres ou leurs équivalents dans 101 pays du monde.

41 pays ont répondu à ce questionnaire.

**J. PARÉSYS-BARBIER, S. CAILLIER,
D. LEFEVRE, P. FORTUIT, F. MAHIEDDINE,
M. CHAUVÉ et I. BARON**

Ordre National des Pharmaciens de France

PAYS AYANT RÉPONDU À L'ÉTUDE



RESULTATS

PHARMACIE D'OFFICINE

Les ouvertures des pharmacies d'officine dans le monde sont partout soumises à autorisation sauf en République Tchèque et à Taïwan.

La majorité d'entre elles sont détenues par des pharmaciens (propriétaires privés).

Elles vendent généralement aussi d'autres produits que les médicaments (produits de santé, parapharmacie ...).

Dans 60 % des pays les patients peuvent se procurer des médicaments en dehors des officines : supermarchés, stations service, dispensaires et dans certains pays d'Afrique, on peut en trouver au « marché noir » dans la rue.

PERSONNEL DE LA PHARMACIE D'OFFICINE

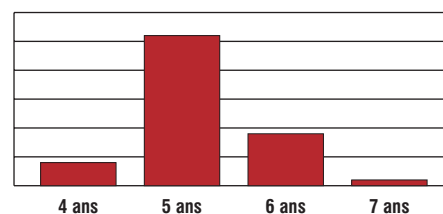
Nombre d'années d'études pour devenir pharmacien

Le nombre d'années d'études pour devenir pharmacien est généralement de 5 ans ou plus. Dans seulement 4 pays ayant répondu à cette enquête, le nombre d'années d'études est de 4 ans.

Personnel habilité à délivrer

Dans les pharmacies d'officine, les préparateurs sont habilités à délivrer des médicaments avec les pharmaciens dans 57 % des pays européens, dans la moitié des pays asiatiques et dans un tiers des pays d'Afrique.

NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES



PHARMACIENS SALARIES EXERCANT EN PHARMACIE D'OFFICINE

Statut des pharmaciens salariés

Le nombre de pharmaciens présents par officine est prévu par la loi dans la moitié des pays en Asie et en Europe et dans 3 pays sur 4 en Afrique.

Les tâches des pharmaciens salariés sont définies par écrit dans 81 % des pays de l'échantillon. Dans les autres pays, elles ne font l'objet d'aucune définition.

Les pharmaciens salariés se voient confier des missions particulières dans plus de 60 % des pays d'Europe et d'Asie qui sont entre autres :

- Veiller au bon usage du médicament
- Etre référent assurance qualité
- Intervenir en cas d'urgence
- Participer à l'établissement des programmes de santé

Sanctions

En cas de faute professionnelle, 97 % des pays répondant sanctionnent les pharmaciens, ce qui peut aller jusqu'à l'interdiction d'exercer (sauf en Grèce et au Danemark), et cela confirme que la profession est très réglementée.

Ces sanctions, quel que soit le motif, peuvent être à la fois d'ordre administratif, judiciaire et financier dans la plupart des pays mais sont plus rares en Afrique.

Formation continue/assurance qualité

Les pharmaciens sont soumis à une obligation de formation pharmaceutique continue dans 60 % des pays.

Une démarche d'assurance qualité a été mise en place dans ces pharmacies d'officine dans 54 % des pays.

CONCLUSION

Cette étude a montré la présence de pharmaciens salariés dans près des 2/3 des pays qui ont répondu à notre enquête. Ils participent massivement à la mission de service de santé publique qui est déferée à la profession. Quel modèle doit être pérenne demain ? Quelles vont être les évolutions ? Quels modèles mondiaux vont perdurer ?

Parallèlement il a été confirmé la présence de médicaments en dehors des circuits pharmaceutiques habituels ce qui est regrettable. Tous les pays du monde doivent donc lutter ensemble contre les pratiques qui ont pour corollaire la contrefaçon. Aussi, il faut maintenir tant pour l'installation que pour l'exercice une réglementation stricte de la profession de pharmacien et permettre aux états de « fabriquer » suffisamment de diplômés de pharmaciens et de les employer ensuite au sein des officines.

Nous souhaitons également réfléchir au statut du pharmacien salarié en France mais aussi dans le monde et lancer une étude complémentaire afin d'identifier les critères à retenir pour employer les pharmaciens salariés. Par exemple en France en première approche il nous semble que le nombre de pharmaciens salariés doit être proportionnel au nombre des autres collaborateurs diplômés entre autres...

Ainsi le pharmacien salarié, sur lequel peut reposer la mise en place d'une démarche de qualité et la formation continue au sein de l'officine en particulier, aura alors pleinement les moyens de s'investir dans le devenir de l'officine.

De la même manière un référentiel mondial des bonnes pratiques en pharmacie d'officine étant institué, les responsabilités de chacun au sein des officines seront clarifiées ; alors y compris pour le pharmacien salarié, la notion de responsabilité à travers une démarche de « reporting and learning » prendra tout son sens.

Notre ambition est de compléter cette réflexion avec tous afin d'affirmer encore le rôle fondamental des pharmaciens salariés, rôle moteur pour développer le professionnalisme, la compétence de chacun auprès des patients un peu partout dans le monde.

** L'Ordre National des Pharmaciens regroupe tous les pharmaciens qui exercent en France. Il est organisé en sections selon la nature de la structure où exercent les pharmaciens et la section D administre les pharmaciens salariés en pharmacie d'officine.*

Contacts

Pour plus d'information, contactez :

Ordre National des Pharmaciens : Section D

4 avenue Ruysdaël – 75379 Paris CEDEX 08 – FRANCE

Fax: 0033/1 56 21 35 38

J. PARÉSYS-BARBIER

Email: jparesys@ordre.pharmacien.fr

F. MAHIEDDINE

Email: fmahieddine@ordre.pharmacien.fr